Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20240701-CC2024-126-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 10/07/2024
Notification : 10/07/2024

Agglo du Pays de Dreux
4 rue de Châteaudun – BP 20159
28103 Dreux cedex – Tél. 02 37 64 82 00
www.dreux-agglomeration.fr

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU LUNDI 1ER JUILLET 2024

RESSOURCES
FINANCES

Budget principal : budget supplémentaire 2024

Rapporteur : Patrick RIEHL
N°CC2024-126

Nombre de membres en exercice	**123**
Nombre de présents	**67**
Nombre de pouvoirs	**9**
Votants	**76**
Secrétaire de séance : Loïc BARBIER	

L'an 2024, le 1er juillet, le Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux, dûment convoqué le 25 juin, s'est réuni à Brezolles sous la Présidence de Monsieur Gérard SOURISSEAU.

M. Alain CAPERAN (ALLAINVILLE) ; M. Olivier MARLEIX (ANET) ; Mme Fan LAVOISE (AUNAY-SOUS-CRECY) ; Mme Dagmar BERNITT (BEROU-LA-MULOTIERE) ; M. Jean-Claude DELANOE (BONCOURT) ; M. Loïc BARBIER (BREZOLLES) ; M. Patrice LEROMAIN (BROUE) ; M. Pierre SANIER (BU) ; Mme Dominique DEVOS (CHARPONT) ; M. Emmanuel BRIDRON (CHATAINCOURT) ; M. Jean-Louis RAFFIN (CHATEAUNEUF-EN-THYMERAIS) ; M. Christian BOUCHER (CHERISY) ; M. Didier ARNOULT (CRECY-COUVE) ; M. Jean-Claude LAMOUR (CRUCEY-VILLAGES) ; M. Philippe LECHEVALLIER (DAMPIERRE-SUR-AVRE) ; M. Talal ABDELKADER (DREUX) ; Mme Chantal DESEYNE (DREUX) ; M. Pierre-Frédéric BILLET (DREUX) ; M. Arnaud DAUTREY (DREUX) ; M. Pascal ROSSION (DREUX) ; Mme Josette PHILIPPE (DREUX) ; M. Jean-Michel POISSON (DREUX) Mme Carine GENTIL (DREUX) ; Mme Marie-Françoise SCAVENNEC (DREUX) ; Mme Christine RENAUX-MARECHAL (ECLUZELLES) ; M. Stéphan DEBACKER (ESCORPAIN) ; M. Pierre LEPORTIER (EZY SUR EURE) ; Mme Dominique DUVAL (EZY SUR EURE) ; M. Frédéric GIOWACHINI (FAVIERES) ; M. Jean-Pierre FROGER (FESSANVILLIERS-MATTANVILLIERS) ; Mme Emmanuelle BONHOMME (FONTAINE-LES-RIBOUTS) ; M. François CENIER (GARANCIERES-EN-DROUAIS) ; M. Jean BARTIER (GARNAY) ; M. Michel MALHAPPE (GILLES) ; Mme Nathalie VELIN (GUAINVILLE) ; M. Jean-Marie BUTHON (LAONS) ; Mme Béatrice PIERRON (LE BOULLAY-LES-DEUX-EGLISES) ; M. Frédéric GIROUX (LE BOULLAY-THIERRY) ; M. Marc AVENARD (LURAY) ; M. Arnaud DEBOISANGER (MAILLEBOIS) ; M. Jérôme DEPONDT (MARCHEZAIS) ; Mme Véronique BASTON (MARVILLE-MOUTIERS-BRULE) ; M. Philippe POMMEREAU (MEZIERES-EN-DROUAIS) ; M. Denis CHERON (MONTREUIL) ; M. Jean-Loup JUSTEAU (NONANCOURT) ; Mme Sylvie CHALLES (ORMOY) ; Mme Clémentine FISSON (OUERRE) ; M. Pascal LEPETIT (OULINS) ; M. Christophe BESNARD (PRUDEMANCHE) ; M. Albert ROUILLARD (ROUVRES) ; M. Jean-Louis GODEFROY (RUEIL-LA-GADELIERE) ; M. Dominique LUBOW (SAINT-ANGE-ET-TORCAY) ; M. François FOUGEROL (SAINTE-GEMME-MORONVAL) ; M. Éric DESLANDES (SAINT-

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20240701-CC2024-126-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 10/07/2024
Notification : 10/07/2024

GEORGES-MOTEL) ; M. Gérard SOURISSEAU (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) ; M. Christophe HELIAS (SAINT-MAIXME-HAUTERIVE) ; M. Patrick RIEHL (SAINT-REMY-SUR-AVRE) ; Mme Valérie AZIRI (SAINT-REMY-SUR-AVRE) ; M. Hamza SARI (SAINT-REMY-SUR-AVRE) ; M. Christian ALBERT (SAULNIERES) ; Mme Christelle MINARD (TREMBLAY-LES-VILLAGES) ; M. Sylvain MALANDAIN (VERNOUILLET) ; M. Damien STEPHO (VERNOUILLET) ; Mme Michèle MANSON (VERNOUILLET) ; Mme Catherine LUCAS (VERNOUILLET) Mme Evelyne DELAPLACE (VERT-EN-DROUAIS) ; M. Daniel RIGOURD (VILLEMEUX-SUR-EURE).

Étaient absent(e)s excusé(e)s :

Mme Aliette LEBIHAN (ANET) ; Mme Véronique DETOC (ARDELLES) ; Mme Myriam GALKO (BEAUCHE) ; M. Christian L'YVONNET (BERCHERES-SUR-VESGRE) ; Mme Géraldine JAMBON (CHATEAUNEUF-EN-THYMERAIS) ; M. Mounir CHAKKAR (DREUX) ; ; Mme Caroline VABRE (DREUX) ; M. Maxime DAVID (DREUX) Mme Lydie GUERIN (DREUX) ; M. Sebastien LEROUX (DREUX) ; M. Jacques ALIM (DREUX) ; Mme Amber NIAZ (DREUX) ; Mme Fouzia KAMAL (DREUX) ; Mme Sophie WILLEMIN (DREUX) ; M. Nelson FONSECA (DREUX) ; Mme Valérie VERDIER (DREUX) ; M. Valentino GAMBUTO (DREUX) ; Mme Florence ARCHAMBAUDIERE (DREUX) ; M. Yvain JOUVEAUDUBREUIL (EZY SUR EURE) ; M. Jean-Marc TARDIVENT (GERMAINVILLE) ; M. Arnaud CALLAREC (IVRY-LA-BATAILLE) ; Mme Sylvie HENAUX (IVRY-LA-BATAILLE) ; M. Samuel BOVE (LA CHAPELLE- FORAINVILLIERS) ; M. Francis PECQUENARD (LA CHAUSSEE-D'IVRY) ; M. Daniel COLLEU (LA MADELEINE DE NONANCOURT) ; Mme Rachel SAPIN (LA MANCELIERE) ; M. Stéphane HUET (LE BOULLAY-MIVOYE) ; M. Didier SIMO (LE MESNIL SIMON) ; M. Guillaume BARAT (LES CHATELETS) ; M. Dominique GARNIER (LOUVILLIERS-EN-DROUAIS) ; M. Thierry LAINE (LOUYE) ; Mme Pervenche CHAUVIN (PUISEUX) ; M. Benoit LUCAS (REVERCOURT) ; Mme Caroline BARRE (SAINT-JEAN-DE-REBERVILLIERS) ; M. Pascal BAELEN (SAINT-LUBIN-DE-CRAVANT) ; Mme Jocelyne JOUCQUE (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) ; M. Philippe DUMAS (SAINT-OUEN-MARCHEFROY) ; M. Gilles BLANCHARD (SAINT-SAUVEUR-MARVILLE) ; M. Patrick GOURDES (SAUSSAY) ; M. Thomas LANGE (SERAZEREUX) ; M. Thomas BAUBION (SERVILLE) ; M. Gilbert GALLAND (SOREL-MOUSSEL) ; M. Pascal GUERRIER (THIMERT-GATELLES) ; Mme Nicole MONTIGNY (VERNOUILLET) ; M. Youssef LAMRINI (VERNOUILLET) ; Mme Gisèle QUERITE (VERNOUILLET) ; Mme Mélinda BOUGRARA (VERNOUILLET).

Pouvoirs :

Mme Virginie QUENTIN (ABONDANT) donne pouvoir à M. Christian BOUCHER (CHERISY) ; Mme Ghislaine BARBE (BOISSY-EN-DROUAIS) donne pouvoir à Dominique GARNIER (LOUVILLIERS EN DROUAIS) ;; Mme Mariam CISSE (DREUX) donne pouvoir à M. Pierre-Frédéric BILLET (DREUX) ; Mme Christine PICARD (DREUX) donne pouvoir à Mme Chantal DESEYNE (DREUX) ; M. Aissa HIRTI (DREUX) donne pouvoir à Mme Josette PHILIIPPE (DREUX) ; M. Pascal ARTECHEA (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) donne pouvoir à M. Jean-Loup JUSTEAU (NONANCOURT) ; M. Christian BERTHELIER (TREON) donne pouvoir à M. Gérard SOURISSEAU (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) ; M. Jean-Pierre RICHARD (VERNOUILLET) donne pouvoir à Mme Catherine LUCAS (VERNOUILLET) ; M. Joël TRAPATEAU (VERNOUILLET) donne pouvoir à M. Sylvain MALANDAIN (VERNOUILLET).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20240701-CC2024-126-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 10/07/2024
Notification : 10/07/2024

Il a été exposé que,

Le budget supplémentaire permet d'ajuster le budget primitif de l'exercice en cours en prenant en compte les décisions prises après le vote du budget mais également de reprendre les résultats de l'exercice antérieur constatés lors du vote du compte administratif.

Le budget supplémentaire 2024 du budget principal s'équilibre en recettes et en dépenses à hauteur de :
18 042 665,01 € en section de fonctionnement,
7 561 452,69 € en section d'investissement,
soit **un total de 25 604 117,70 €.**

Ce budget supplémentaire se présente synthétiquement ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES

CHAPITRE	BP 2024	BS 2024	REPORT	TOTAL 2024
002 RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT		18 893 625,42		18 893 625,42
013 ATTENUATIONS DE CHARGES	64 000,00	0,00	0,00	64 000,00
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	164 468,00	33 297,59	0,00	197 765,59
70 PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	5 659 029,00	89 381,00	0,00	5 748 410,00
73 IMPOTS ET TAXES	23 067 165,00	-402 955,00	0,00	22 664 210,00
731 FISCALITE LOCALE	18 358 780,00	-132 210,00	0,00	18 226 570,00
74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	14 860 815,00	-438 474,00	0,00	14 422 341,00
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	237 462,00	0,00	0,00	237 462,00
76 PRODUITS FINANCIERS	34 852,00	0,00	0,00	34 852,00
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00	0,00	0,00	0,00
Total Recettes	**62 446 571,00**	**18 042 665,01**	**0,00**	**80 489 236,01**

Le **résultat reporté de fonctionnement**, cumul du résultat 2023 et de ceux réalisés antérieurement, s'élève à 18 893 625,42 €.

Les **produits de services** sont augmentés de 89 381 € pour tenir compte des ajustements sur les remboursements par les communes des frais liés au service commun relatif à l'élaboration des documents d'urbanisme, le remboursement des stages BAFA et des ajustements de frais de structures des budgets annexes.

Les **impôts et taxes** sont diminués de 402 955 € pour tenir compte de l'augmentation moins importante que prévue de la fraction de TVA perçue par la communauté d'agglomération.

La **fiscalité locale** est en diminution de 132 210 € correspondant aux ajustements constatés sur l'état de fiscalité 1259 transmis par les services de l'Etat et reçu en mars. On constate une augmentation légèrement inférieure à la prévision des bases de taxes foncières et une augmentation plus forte que prévue pour la taxe sur les surfaces commerciales et l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseau.

Les **dotations et participations** sont en baisse assez importante de 438 474 € par rapport à la prévision du budget primitif soit -2,95%, sous l'effet combiné de la baisse de la dotation globale de fonctionnement et des compensations versées par l'Etat. La prévision est ainsi inférieure de 1,7% au réalisé 2023.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20240701-CC2024-126-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 10/07/2024
Notification : 10/07/2024

DEPENSES

CHAPITRE	BP 2024	BS 2024	REPORT	TOTAL 2024
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	8 422 327,05	38 574,56	0,00	8 460 901,61
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	16 228 052,00	-16 000,00	0,00	16 212 052,00
014 ATTENUATIONS DE PRODUITS	25 885 240,00	-4 700 000,00	0,00	21 185 240,00
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	5 281 338,95	0,00	0,00	5 281 338,95
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 688 183,00	239 745,86	0,00	1 927 928,86
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	4 478 953,00	21 791 750,97	0,00	26 270 703,97
66 CHARGES FINANCIERES	452 477,00	500 000,00	0,00	952 477,00
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	10 000,00	51 000,00	0,00	61 000,00
68 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	0,00	137 593,62	0,00	137 593,62
Total Dépenses	**62 446 571,00**	**18 042 665,01**	**0,00**	**80 489 236,01**

Les **charges à caractère général** tiennent avant tout compte des ajustements sur les études, d'une augmentation du coût des assurances, d'une session BAFA supplémentaire (16 000 € avec une recette de 14 000 €).

Les **charges de personnel et frais assimilés** comprennent quelques ajustements à la marge pour 16 000 €.

Les **atténuations de produits** sont fortement impactées par un virement de crédits de 4 700 000 € vers le chapitre 65, autres charges de gestion courantes. Il s'agit d'une écriture interne, neutre budgétairement, pour imputer sur le bon chapitre la contribution versée au service départementale d'incendie et de secours (SDIS).

Les **opérations d'ordre de transfert entre sections** correspondent à l'ajustement des amortissements. Une recette comparable est inscrite en recettes d'investissements.

Les **autres charges de gestion courante** comprennent la contribution versée au SDIS, des crédits informatiques pour 110 000 €, un complément de 44 000 € pour le budget annexe de l'Atelier à spectacle afin de prendre en compte l'inflation (3,8%) et ainsi de maintenir la qualité de la programmation. Ce chapitre tient également compte de l'inscription d'une ligne de 16,7 millions d'euros pour équilibrer la section de fonctionnement du budget principal.

Les **charges financières** comprennent une enveloppe de 500 000 € pour le financement des indemnités de remboursement anticipé des deux emprunts relatifs au Très Haut Débit (THD). En raison de l'augmentation du taux du livret A sur lequel les taux des emprunts sont indexés, ce remboursement anticipé permettra d'économiser sur la durée, 2 millions d'euros de frais financiers.

Les **charges exceptionnelles** correspondent à des inscriptions de crédits pour prendre en compte des annulations de titres sur exercices antérieurs.

Les **dotations aux amortissements** et provisions prennent en comptes les provisions complémentaires pour les jours de comptes épargne temps épargnés en 2023 ainsi que les provisions pour créances douteuses.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20240701-CC2024-126-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 10/07/2024
Notification : 10/07/2024

SECTION D'INVESTISSEMENT

En section d'investissement, les inscriptions réalisées au budget supplémentaire tiennent à la fois compte des ajustements opérés lors de l'étape budgétaire ainsi que la reprise des restes à réaliser au moment du budget supplémentaire, en recettes et en dépenses.

RECETTES

CHAPITRE	BP 2024	BS 2024	REPORT	TOTAL 2024
021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	5 281 338,95	0,00	0,00	5 281 338,95
024 PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	1 279 242,00	-1 279 242,00	0,00	0,00
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 621 529,00	306 399,86	0,00	1 927 928,86
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	400 000,00	0,00	0,00	400 000,00
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	1 512 950,00	7 550 502,82	0,00	9 063 452,82
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	616 199,00	360 000,00	119 146,93	1 095 345,93
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	5 562 168,99	491 853,74	0,00	6 054 022,73
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0,00	12 791,34	0,00	12 791,34
27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	90 000,00	0,00	0,00	90 000,00
Total Recettes	**16 363 427,94**	**7 442 305,76**	**119 146,93**	**23 924 880,63**

Les **produits des cessions d'immobilisations** sont ramenés à zéro car la vente des terrains dans la cadre du projet autoroutier n'interviendra pas en 2024 mais plutôt en 2025.

Les **dotations, fonds divers et réserves** correspondent à la couverture du déficit d'investissement 2023 après prise en compte des restes à réaliser pour 7 550 502,82 €.

Les **subventions d'investissement reçues** correspondent à des subventions versées par la Région et le Département dans le cadre du projet quartier spectaculaire.

Les **emprunts et dettes assimilés** correspondent à une écriture d'équilibre de la section d'investissement. L'autofinancement dégagé au cours de l'exercice 2024 et des exercices précédents permettra de ne pas mobiliser cet emprunt.

Les **immobilisations corporelles** correspondent à des écritures de régularisation entre les budgets.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20240701-CC2024-126-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 10/07/2024
Notification : 10/07/2024

DEPENSES

CHAPITRE	BP 2024	BS 2024	REPORT	TOTAL 2024
001 RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	0,00	6 298 319,00	0,00	6 298 319,00
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	164 468,00	33 297,59	0,00	197 765,59
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	400 000,00	0,00	0,00	400 000,00
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	922 471,00	0,00	0,00	922 471,00
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	775 951,94	388 138,00	345 015,86	1 509 105,80
204 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	3 215 804,00	3 852 000,00	145 000,00	7 212 804,00
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 539 198,00	1 205 195,00	800 828,67	4 545 221,67
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	8 125 935,00	-5 422 227,65	80 486,22	2 784 193,57
26 PARTICIPATIONS, CREANCES RATTACHEES A DES PARTICI.	1 200,00	53 800,00	0,00	55 000,00
27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	218 400,00	-218 400,00	0,00	0,00
Total Dépenses	16 363 427,94	6 190 121,94	1 371 330,75	23 924 880,63

Il convient de noter le caractère *négatif* du **résultat reporté d'investissement**, pour un montant de 6 298 319,00 €, qui s'explique par l'absence de mobilisation d'emprunt en 2023 et l'utilisation de la capacité d'autofinancement de la collectivité.

Les **immobilisations incorporelles** prennent en compte à la baisse le report sur 2025 de la subvention d'équilibre dans le cadre du projet autoroutier et à la hausse l'inscription d'une enveloppe de 6 millions d'euros pour permettre le rembourser de façon anticipée de l'emprunt très haut débit et ainsi économiser 2 millions d'euros de frais financiers. Sont également inscrits des crédits pour les projets de rénovation des gymnases de Brezolles et Châteauneuf-en-Thymerais à hauteur de 574 000 €.

Les **immobilisations corporelles et en cours** prennent en compte les derniers paiements pour Agglocéane Vernouillet, les premiers crédits pour le projet quartier spectaculaire (report du solde sur 2025), le report du transfert des services techniques ainsi qu'une enveloppe pour l'acquisition de véhicules électriques afin de poursuivre le verdissement de la flotte.

Les **participations** correspondent à la perspective de l'entrée au capital de société anonyme d'habitation à loyer modéré La Roseraie.

***VU** la délibération du conseil communautaire n°2023-319 du 18 décembre 2023 approuvant le budget primitif 2024 du budget principal de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux*
***VU** la délibération du conseil communautaire n°2024-049 du 13 mai 2024 approuvant le compte administratif de l'exercice 2023 du budget principal de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux*
***VU** la délibération du conseil communautaire du 1er juillet 2024 portant affectation des résultats 2023 du budget principal*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20240701-CC2024-126-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 10/07/2024
Notification : 10/07/2024

Au vu de ces éléments, le conseil communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés :

ARTICLE 1 : APPROUVE le budget supplémentaire 2024 relatif au budget principal arrêté tant en dépenses qu'en recettes à la somme de 25 604 117,70 €.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits

Acte publié le :10/07/2024 La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la date de publication conformément aux articles R.421-1 ET R.421-5 du code de justice administrative.	**POUR EXTRAIT CONFORME** **Dreux, le 10/07/2024** **Gérard SOURISSEAU** **Président** **Loïc BARBIER** **Secrétaire de séance**